



PASS CIRCUIT MX - VERSION PILOTE 2022

1. Qu'est que le PASS CIRCUIT MX ?

Le PASS CIRCUIT MX est un titre fédéral :

- destiné à la pratique de loisirs en France sur circuit de Motocross homologué par les autorités administratives, ou sur un site de pratique agréé par la FFM, fermé à la circulation publique.
- permettant de bénéficier de garanties d'assurance précisées au point 7.

Pour cela il faut que l'activité soit inscrite par le Club sur le site Internet www.passcircuit.fr afin que le PASS CIRCUIT MX puisse être souscrit. Le Club organisateur doit renseigner au préalable les dates d'ouverture du site de pratique autorisant la souscription du PASS CIRCUIT MX.

2. Quelles sont les structures habilitées à délivrer le PASS CIRCUIT MX ?

Les structures habilitées à délivrer le PASS CIRCUIT MX sont :

- l'ensemble des associations affiliées à la FFM ;
- les sociétés conventionnées FFM ayant notamment pour objet l'organisation d'activités de sport loisir moto.

3. Quelle est la durée de validité du PASS CIRCUIT MX ?

La validité du PASS CIRCUIT MX est limitée à une seule journée de roulage, il est nominatif et ne peut être cédé.

4. Quelles sont les activités ouvertes au titulaire du PASS CIRCUIT MX ?

Le PASS CIRCUIT MX est délivré uniquement dans le cadre des activités non compétitives relevant de la discipline Motocross, à l'exclusion du Supercross.

5. Sur quel site de pratique peut-on utiliser le PASS CIRCUIT MX ?

Les activités doivent se dérouler en France, uniquement sur les circuits de Motocross homologués conformément aux articles R331-35 et suivants du Code du Sport et les sites agréés FFM.

6. A partir de quel âge peut-on souscrire le PASS CIRCUIT MX ?

Le PASS CIRCUIT MX peut être souscrit à partir de 6 ans révolus (Voir en annexe le tableau des âges de pratique et cylindrées autorisés), conformément aux règles techniques et de sécurité de la discipline téléchargeable sur le site internet www.ffmoto.org. Pour les mineurs une autorisation parentale est requise.

7. Quelles sont les assurances liées au PASS CIRCUIT MX ? *

Le titulaire d'un PASS CIRCUIT MX bénéficie des garanties d'assurance Responsabilité Civile**, Individuelle Accident et Assistance Rapatriement.

Il pourra également souscrire des garanties complémentaires facultatives.

* L'extrait des conditions générales d'assurance du PASS CIRCUIT MX est consultable sur le site Internet : www.passcircuit.fr

** La Garantie Responsabilité Civile (RC) attachée au PASS CIRCUIT MX n'interviendra que dans le cadre d'activités n'accueillant que des pilotes titulaires d'un titre FFM (Licence, Pass Circuit, etc...).

8. Quelles sont les modalités de souscription du PASS CIRCUIT MX ?

- Pour obtenir votre PASS CIRCUIT MX vous devez :

1. Souscrire votre PASS CIRCUIT MX sur le site internet : www.passcircuit.fr
2. Présenter lors de votre roulage le PASS CIRCUIT MX que vous avez souscrit.

9. A quel tarif est délivré le PASS CIRCUIT MX ?

Le tarif du PASS CIRCUIT MX est fixé à 40€.

Le paiement se fait uniquement par Carte Bleue sur le site internet : www.passcircuit.fr